

Procès-verbal du conseil d'ED du 6 novembre 2023.

Présents : Jean-Christophe Abramovici, Maxime Berges, Renaud Bret-Vitoz, Blanche Cerquiglini, Romuald Fonkoua, Véronique Gély, Jean-Louis Jeannelle, Lusas Kervegan, Pascale Langlois, Louise Mai, Cassandre Martigny, Jean-Yves Masson, Guillaume Métayer, Jean-Charles Monferran, Glenn Roe, Fériel Younsi.

Excusés : Christophe Martin, Sophie Basch, Yves Gagneux.

1) Point sur l'évaluation par l'HCERES le 15 novembre

La rencontre avec le comité de l'HCERES se tiendra le mercredi 15 novembre, de 15h à 16h dans une salle de Jussieu qui n'a pas encore été fixée.

Cette séance sera suivie de la discussion avec un panel de doctorants de 16h15 à 17h15 – panel composé de 14 doctorants afin d'essayer de tout couvrir (siècles, spécialités, conditions de financement, Paris/province...)

D'après les échos, les questions posées seront assez factuelles (questions sur le Portfolio, sur les CSI, sur la formation que nous proposons, etc.). Nous essaierons de mettre l'accent sur la richesse de nos domaines de spécialité : littérature française, comparée, francophone, humanités numériques, études théâtrales, études de genre...

Le bilan fait en vue de l'évaluation nous a permis de voir que nous avons **290 doctorants pour 49 directeurs** de recherche : cela fait en **moyenne de 6** doctorants par directeur — ce n'est qu'une moyenne : certains DR n'en ont pas du tout, d'autres en ont deux ou trois, d'autres une dizaine et encore d'autres encore une vingtaine). Nous sommes l'ED qui a le plus de doctorants par directeur. On peut s'en féliciter : c'est le signe de notre attractivité et de notre dynamisme mais la question se pose aussi de savoir si nous avons toujours le temps de suivre suffisamment nos doctorants, de plus en plus demandeurs d'encadrement.

Concernant le nombre de doctorants présents dans notre ED, qui a diminué au fil des années, Jean-Christophe Abramovici propose que nous nous renseignions auprès d'autres ED de littérature (Sorbonne-Nouvelle, Nanterre, Lyon II, Strasbourg...) afin que nous puissions comparer avec les autres pour savoir si c'est une tendance générale – Pascale Langlois suggère aussi de comparer le nombre de thèses soutenues sur les périodes concernées car cela peut donner une idée différente... Reste qu'il sera peut-être difficile d'obtenir de tels chiffres.

2) Proposition de création d'une spécialité « Humanités numériques » et d'une spécialité « Études théâtrales » au sein du CEELF.

Nous avons **deux labos** (CELLF, CRLC)

4 spécialités : littérature française ; littérature comparée ; littérature francophone ; mythes fondateurs (doctorat tri-national en codiplomation SU-Bonn-Florence)

L'**ObTIC** est un laboratoire transdisciplinaire, de même que le **PRITPES**. Afficher ces deux spécialités supplémentaires représentera un atout pour les doctorants qui verront ainsi leur domaine d'expertise affiché (Humanités numériques ou Études théâtrales) sur leur diplôme de thèse. Jean-Yves Masson et Véronique Gély s'interrogent sur le cas des étudiants en comparée : l'équipe de l'ObTIC est rattachée au CELLF mais cela sur le plan de la recherche ; en ce qui concerne l'ED, les mentions « Humanités numériques » ou « Études théâtrales » vaudront aussi bien pour un doctorant inscrit en littérature française que pour un doctorant en littérature comparée.

Concernant la spécialité « Études théâtrales », la suggestion a été faite aux partenaires des autres ED de l'ajouter à leur tour à leurs propres spécialités.

Le conseil d'ED vote unanimement en faveur de l'ajout de ces deux spécialités.

La question est posée de l’affichage (littérature française ou comparée) des thèses inscrites en début d’année, parfois sous une spécialité autre que celle du directeur ou de la directrice ces erreurs (volontaires ou non) semblent ne plus avoir cours mais si c’était le cas, elles devraient être corrigées bien en amont de la soutenance.

3) Discussion sur l’opportunité d’exiger un test de langue de niveau C2 pour les candidats à un doctorat non francophone, et information sur le Module de préparation à la thèse.

Le C1 est exigé depuis plusieurs années dans notre ED. Le B2 dans les autres ED. Mais les problèmes du niveau de langue de doctorants, en particulier lors du passage à l’écrit, sont fréquents, cela souvent parce que nous n’avons pas la possibilité de mener un entretien poussé avec des candidats dont beaucoup sont à l’étranger lorsqu’ils nous contactent. De plus, un projet de thèse rédigé, aussi convaincant puisse-t-il paraître, a pu bénéficier d’une aide extérieure.

Faut-il dès lors exiger un niveau C2 (bilingue) ? Une discussion assez longue est menée sur ce point. Nous ignorons concrètement les conditions dans lesquelles sont faites les évaluations du niveau de langue. Notre ED accepte le DELF et le DALF, mais une solution de contrôle serait peut-être d’exiger des candidats qu’ils obtiennent le SELFEE délivré par SU (qui n’est malheureusement pas délivré à distance : exiger d’un candidat qu’il valide le SELFEE en plus du DELF ou du DALF serait peut-être trop demander). Jean-Louis Jeannelle va très rapidement contacter Jacques Dürrenmatt qui pourra nous fournir les informations dont nous avons besoin.

Une autre solution possible serait d’exiger des candidats qu’ils obtiennent un M2 au sein de notre UFR. Cela nécessiterait toutefois que tous les directeurs de recherche s’entendent sur un système de notation objectif étant donné que la note de 14 (en particulier du mémoire au sein de l’ensemble du diplôme) suffit pour prétendre à s’inscrire en doctorat.

4) Présentation du programme de formation doctorale

Le programme de l’année 2023-2024 est présenté. Il s’agit d’une expérimentation : moins de séances, placées en semaine, plutôt que le samedi (de préférence le mercredi pour les enseignants du secondaire) afin d’être plus facilement suivies par les doctorants. Il faut néanmoins cumuler dans une même séance des questions assez différentes ou qui visent des publics différents (de première année ou au contraire en fin de thèse). Si l’expérience ne s’avère pas concluante, nous pourrions revenir à la formule précédente.

Plusieurs modifications sont proposées : – afficher clairement qu’il s’agit du programme de « formation » doctorale (ce qui n’était pas indiqué et portait à confusion avec d’autres séminaires) ; – proposer comme titre pour la séance sur les questions de méthodologie (où le danger est de rester trop vague, trop imprécis) : « Littérature française, comparée et francophone : différences méthodologiques et outils communs » ; – renforcer la part consacrée à l’intégrité scientifique (Blanche Cerquiglioni suggère d’insister auprès des doctorants, au sujet du risque de plagiat, sur la nécessité de respecter l’origine des données relevant de l’érudition).

Une réflexion commune entre l’ED, l’UFR et les équipes de recherche doit être menée sur notre politique d’offre à destination des doctorants. Cette offre est hétérogène : certains séminaires sont très anciens, d’autres très récents et ont encore du mal à mobiliser les doctorants du ou des siècle(s) concerné(s) ; certains relèvent des séminaires de master avant tout, d’autres sont clairement affichés comme séminaires doctoraux, mais sans que ces distinctions soient claires (en droit, tout séminaire de master recherche ? est ouvert aux doctorants, mais plusieurs collègues notent que les attendus en matière de recherche ne sont pas les mêmes) ; certains séminaires sont communs à plusieurs universités (c’est le cas en XIXe siècle mais également, prochainement, pour le XVIe siècle) alors que d’autres ne concernent que notre ED ; le séminaire à destination des

francophonistes (les Samedis de la francophonie), qui réunit les doctorants de plusieurs universités, n'est pour le moment pas affiché parmi les séminaires proposés...

Romuald Fonkoua remarque que l'une des raisons de cette hétérogénéité tient à l'absence de rémunération pour ces séminaires qui dépendent dès lors du bon vouloir de chacun.

Jean-Christophe Abramovici suggère de désigner les offres récemment lancées par des doctorants (pour le XVIIe siècle, le XIX-XXe siècle et *EnVO* mené en lien avec Acta Fabula) comme des « ateliers » et non des « séminaires » afin de les distinguer plus clairement.

5) Point sur le portfolio et sur les CSI

Une discussion s'engage sur l'utilité de ce document qui pour le moment n'est pas exigé au moment de la soutenance, autrement dit sert à l'évaluation du travail mené par les doctorants lors de leur échange, chaque année, avec leur CSI, mais pas au moment où leur travail débouche enfin. On peut toutefois estimer qu'à l'avenir, les portfolios seront pris en compte (dans quelle mesure ?) par les comités de thèse.

On peut également y voir un document préparant à la constitution d'un CV.

Les représentants des doctorants rappellent que le portfolio a été, lors des derniers comités de suivi, une source de stress pour des doctorants : il importe en particulier de signaler aux nouveaux arrivants l'importance de le remplir au fur et à mesure de leur recherche ; il importe également d'avertir qu'il n'est pas attendu que tous les items soient remplis (en particulier de la part des doctorants qui financent leur thèse par leur enseignement ou par un autre travail).

Un rapide débat porte sur la possibilité de rendre obligatoire le suivi de tels ou tels séminaires ou de colloques organisés par notre équipe : toute nouvelle obligation impose des moyens de contrôle difficiles à tenir et pénaliserait les doctorants situés en province ou à l'étranger. Néanmoins, il nous faut réfléchir à un moyen de mobiliser plus largement que ce n'est le cas dans nos activités de recherche, séminaires, journées d'étude et colloques.

6) Point sur le budget de l'ED

En fonctionnement : repas de thèse, achat logiciel Prolexis, mission ADUM Fériel, repas ou pot JE ou colloques hors FIR : 4311.16€

Missions et séjours de recherche des doctorants : 13386.36€.

Colloque dans le cadre des deux sessions du FIR : 2750€

Aides à la publication : 4600€

Nous avons dépensé à ce jour : 24048€

Il nous reste un reliquat de 3552€ pour terminer l'année (essentiellement pour les repas de thèse, nous en avons 19 d'ici le 12 janvier 2023). Il faudra engager les bons de commande au plus tard le 24 novembre prochain, date de clôture du budget 2023.

7) Point sur les inscriptions en thèse, les contrats doctoraux et les HDR

Session printemps et automne 2023 :

- Nombre de thèses 30 dont 12 étrangers + doctorants contractuels
 - o Thèses simples : 27 LF et 3 LC
 - o Thèses en cotutelle : 5 LF et 1 LC

Contrats doctoraux :

Sur 22 candidats : 9 contrats (dont, au moment des auditions, 6 agrégés et 2 agrégations en cours). Se sont ajoutés : - 1 contrat handicap, - un contrat ENS, - 1 contrat Initiative théâtre. Cela fait pour cette année 12 CD !

Nombre de candidats de notre ED aux contrats initiatives : - Théâtre = 1 ; - Genre : aucun.

Comparaison avec les années précédentes : En 2020 nous n'avions eu que 6 CD ; en 2021 = 7 ou 8 ; en 2022 = 9.

Tous les agrégés ont eu leur disponibilité et tous les CD ont demandé une mission d'enseignement.

Nombre d'HDR : 3 en LF (dans les siècles classiques) : – Guillaume Berthon avec pour garant Jean-Charles Monferran – Agnès Cousson avec pour garant Emmanuel Bury – Jean-Christophe Igalens avec Christophe Martin pour garant.

8) Questions diverses

Jean-Christophe Abramovici rencontre des problèmes pour l'organisation des soutenances. Les délais semblent courts et le fait que ce soit les doctorants qui aient la main sur la démarche administrative sur ADUM peut poser problème. Romuald Fonkoua souhaiterait que ce système soit assoupli pour que les directeurs de thèse puissent aussi être impliqués dans le processus.

Pascale Langlois demande ce que la mise en place du collège doctoral va changer dans le fonctionnement de l'école doctorale, car il est censé n'y avoir plus qu'un poste de gestionnaire administratif par ED dans les nouveaux organigrammes actuellement en cours de validation dans les instances. Désormais les ED, et les doctorants, seront rattachés administrativement au niveau interfacultaire (alors que le rattachement disciplinaire des doctorants dépend du centre de recherche rattaché à la faculté des Lettres). Les modifications qui toucheront les postes restent encore floues.